

**ENVIRONNEMENT****APERÇU**

S'appuyant sur le leadership et l'orientation du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) et en axant ses efforts sur la promotion des systèmes des connaissances autochtones grâce au soutien d'aînés clés, incluant le Conseil des aînés de l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Secteur de l'environnement de l'APN s'emploie à aider les Premières Nations à exercer leur autodétermination et leur compétence dans le domaine de l'environnement naturel.

Les activités du Secteur de l'environnement de l'APN sont guidées par un large éventail de résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, qui enjoignent à l'APN de s'engager dans divers dossiers liés à l'environnement. Parmi ses activités, notons la création de plusieurs comités techniques mixtes APN-Canada et la mise sur pied d'un réseau d'assistance régionale incluant des réunions et d'autres mécanismes d'échange d'information, dont une téléconférence hebdomadaire du CCACE chaque vendredi après-midi.

**COMPTE RENDU****Changement climatique**

Compte tenu de l'évolution rapide du climat, les Premières Nations ont un rôle important à jouer dans la lutte mondiale contre le changement climatique. En tant qu'observatrices, gestionnaires et interprètes des écosystèmes, elles apportent un éclairage précieux par leur savoir collectif qui leur donne la possibilité de diriger et de perfectionner des mesures contre les changements climatiques.

Sous l'égide du CCACE, le Secteur de l'environnement de l'APN fait valoir le rôle important que peuvent jouer les Premières Nations dans les efforts d'atténuation et d'adaptation en vue de favoriser une croissance et un développement économique plus durables. Parmi ses activités, il participe à un processus technique conjoint avec le Canada encadré par le Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC) et à la mise sur pied d'un réseau de

coordonnateurs régionaux du changement climatique des Premières Nations.

Le CMAC, qui permet une mobilisation conjointe sur des questions climatiques par des représentants techniques des Premières Nations et le gouvernement fédéral, s'est réuni à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) au mois d'août 2018. Les participants à la réunion ont notamment rendu visite à la Première Nation de Lennox Island afin de profiter de l'expérience concrète de ses membres concernant la montée du niveau de la mer et l'érosion des côtes dues au changement climatique.

Ensuite, le CMAC s'est réuni à Ottawa, au mois de novembre 2018, afin de rédiger un rapport annuel présenté au premier ministre et au Chef national. La finalisation et la soumission du rapport ont eu lieu au début de cette année. Le Comité se rencontre trimestriellement.

Le Secteur de l'environnement de l'APN a participé à la plus récente Conférence des parties de l'ONU (COP 24, en Pologne) axée sur le changement climatique. À cette Conférence, la nouvelle Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA) a été un point focal central pour la promotion du point de vue des peuples autochtones.

### Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral prévoit la protection juridique des espèces sauvages et la conservation de la diversité biologique, conformément aux engagements pris par le Canada en vertu d'une entente internationale des Nations unies, la Convention sur la diversité biologique.

La LEP est le seul texte législatif fédéral qui reconnaît explicitement le rôle des peuples autochtones dans l'administration et la mise en œuvre d'une Loi. Le Secteur de l'environnement de l'APN travaille avec des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) à l'inclusion directe des intérêts des Premières Nations dans la protection, la conservation, la gestion et le rétablissement des espèces et des habitats au Canada.

Cela comprend la création, en vertu de l'*article 9* de la LEP, du nouveau Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), un comité technique mixte propre aux Premières Nations qui est chargé de donner des conseils sur l'application et la mise en œuvre de la *Loi* à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et à d'autres ministres compétents. Le CCPNEP tiendra sa cinquième réunion cette année à Victoria (Colombie-Britannique).

L'APN a également participé aux efforts qui ont mené au rétablissement du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif panautochtone constitué en

vertu de l'article 8(1) de la LEP pour offrir des conseils techniques à la ministre de l'Environnement sur l'application et la mise en œuvre de la Loi. Le CANEP a tenu sa première réunion en novembre 2018.

Le Secteur de l'environnement de l'APN a également participé à la dernière Conférence des parties de l'ONU (COP 14), tenue en Égypte, au sujet de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Un point focal pour la promotion de l'avis des peuples autochtones après l'année 2020 est l'avenir du groupe de travail sur l'article 8(j) de la CDB sur les peuples autochtones.

### Examens environnementaux et réglementaires

Après quatorze mois de « mobilisation » fédérale, le gouvernement du Canada a déposé à la Chambre des communes le projet de loi C-68 : *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence* et le projet de loi C-69 : *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Le Secteur de l'environnement participe à cet examen, car il est chargé d'engager un dialogue ciblé avec les Premières Nations visant à déterminer, à reconnaître et à mettre en place des protocoles, des éléments et des processus permettant aux parties de s'engager dans des processus conjoints de rédaction de modifications législatives, de politiques et de règlements.

À cet effet, le Secteur de l'environnement de l'APN organise une série de séances techniques à l'intention des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays. En collaboration avec le CCACE, le Secteur de l'environnement de l'APN a présenté une proposition concernant le projet de loi C-69. Alors que le projet de loi C-69 est présenté en deuxième lecture au Sénat, le Secteur de l'environnement cherche à développer des documents d'information afin que les Premières Nations puissent participer au

processus. Sous la direction du CCACE, le Secteur de l'environnement présentera probablement une proposition plus ciblée au Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (EERN). Le Comité national des pêches (CNP) s'est occupé d'examiner le projet de loi C-68. Le travail concernant ce projet de loi se poursuivra sous l'égide du Secteur des pêches de l'APN, constitué récemment, et dirigé par Ken Paul.

### **Aires protégées et de conservation autochtones (APCA)**

Dans le cadre de l'initiative du Canada « En route vers l'objectif 1 du Canada », le Secteur de l'environnement de l'APN appuie la création d'aires protégées et de conservation autochtones permettant aux Premières Nations d'exercer leur compétence sur de vastes étendues de leurs territoires et d'obtenir la reconnaissance de ces régions au Canada et à l'étranger.

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a assumé le rôle principal de l'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada » en remplacement de Parcs Canada.

Après une certaine perturbation, le Secteur de l'environnement de l'APN continue de vouloir jouer un rôle de premier plan dans le cadre de ce processus. L'initiative « En route vers l'objectif 1 du Canada » amorce actuellement sa seconde phase, qui inclut des possibilités importantes de financement pour les activités de conservation des Premières Nations (comme les APCA).

Les Chefs en assemblée ont ensuite adopté la résolution 64/2018, *Aires protégées et préservées autochtones — Initiative En route vers l'objectif 1 du Canada* : « *Préservation 2020* », qui appuie la participation continue du Secteur de l'environnement de l'APN à la seconde phase de l'initiative, ce qui inclut la mise sur pied d'un groupe de travail sur les aires protégées et de conservation autochtones (APCA). Sous l'égide du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) de l'APN, le groupe de travail sur les APCA devrait poursuivre certains aspects des travaux amorcés par un Cercle autochtone d'experts (CAE) créé pendant la première phase de l'initiative et qui a publié le rapport fondamental « Nous nous levons ensemble » en 2018.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

Les événements ci-dessous auront lieu au cours des quelques premiers mois de 2019 sous l'égide du Secteur de l'environnement de l'APN :

- Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), 29 et 30 janvier 2019, Victoria (Colombie-Britannique)
- Réunion du Comité mixte sur l'action en faveur du climat (CMAC), 19 au 21 février 2019, Edmonton (Alberta)
- Réunion du Comité consultatif sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE), 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2019, Ottawa (Ontario)
- Séances d'information sur les examens environnementaux et réglementaires :
  - 14 février 2019, Ottawa (Ontario)
  - 8 mars 2019, Calgary (Alberta)
  - 27 mars 2019, Halifax (Nouvelle-Écosse)